

---

# Présentation de la FCEI

Antoine Gosselin, économiste

---

R-3867-2013 Phase 2B (volet 2)

---

# Plan de la présentation

- 1. Problématiques liées aux transitions entre les services de transport
- 2. Positions au présent dossier
- 3. Impact des départs sans cession

---

# Problématiques liées aux transitions entre les services de transport

- 1) Le déplacement des approvisionnements à Dawn et la construction de nouvelle capacité sur le réseau de TCPL ont réduit la flexibilité du portefeuille d'outils de transport, entraînant un risque qu'Énergir soit prisonnière d'engagements de long terme.

- R-3809-2012, A-0042, p. 145

- 2) Au dossier 2014, Énergir a demandé d'introduire la notion de rentabilité pour les sorties du service de transport.

« Si Gaz Métro cédait une portion de sa capacité de transport entre Dawn et son territoire, le prix moyen du service de transport augmenterait et les clients utilisant son service de transport s'en trouveraient pénalisés. Il s'agirait donc d'une situation non rentable. » (Nous soulignons)

- R-3837-2013, B-0256, p. 39.

# Problématique liée aux transitions entre les services de transport

3) En 2014, les conditions du marché secondaire du transport se sont détériorées de manière importante, menant à un retour massif des clients au service de transport d'Énergir en 2014 et 2015. (R-3879-2014, B-0413, r8.2)

8.2. Veuillez quantifier les migrations du service de transport du client vers le service de transport de Gaz Métro sur une base mensuelle depuis janvier 2014.

**Réponse :**

Au 1<sup>er</sup> novembre 2014, 113 clients ont migré vers le service de transport du distributeur, pour un volume de 327 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>/jour.

Au 1<sup>er</sup> novembre 2015, 27 clients migreront vers le service de transport du distributeur, pour un volume de 25 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>/jour.

Cela a forcé Énergir à réaliser des achats de transport coûteux. (R-3879-2014, B-0413, r8.4)

**Réponse :**

Le tableau suivant présente les coûts du marché secondaire (B-0312, Gaz Métro-21, Document 9, page 1, ligne 5, révisée le 15 décembre 2014) distinctement pour les contrats existants et les contrats additionnels.

Contrats	Volume (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )	Coûts (000 \$)
Existants	370 375	14 161
Additionnels	315 537	59 702
<b>Total</b>	<b>685 912</b>	<b>73 863</b>

---

# Problématique liée aux transitions entre les services de transport

- Au dossier tarifaire 2015, la FCEI a demandé que la notion de rentabilité soit étendue à l'entrée au service de transport d'Énergir et qu'elle trouve une application concrète.
- D-2015-181
  - « [73] En ce qui a trait aux conditions d'entrée et de sortie du service de transport du Distributeur, la Régie demande à Gaz Métro de fournir, lors du prochain dossier tarifaire, une analyse portant sur l'application concrète de la notion de rentabilité globale, soit pour les services de fourniture, transport, équilibrage et distribution, sur la durée de vie du contrat de transport, basée sur des critères de rentabilité, objectifs et leur application, tel que demandé par la FCEI. Cette rentabilité devrait être conciliée avec l'obligation de desservir de Gaz Métro. » (Nous soulignons)

---

# Positions au présent dossier

- **Énergir propose :**
  - de retirer la notion de rentabilité du préavis de sortie; et
  - de réduire à 5 ans la cession de capacité au client.
- Énergir maintient la notion de rentabilité à l'article 12.2.3.1;
- Énergir laisse une porte ouverte à la sortie du service sans cession de transport,
  - mais aucune règle ni aucun critère n'est défini(e) pour encadrer ces circonstances, de même qu'aucune indication sur la manière d'appliquer la notion de rentabilité.

« Énergir soumet qu'il est préférable de conserver l'alinéa 3 de l'article 12.2.3.1 des CST afin d'avoir une marge de manœuvre pour des cas d'exception ou des changements imprévus futurs relatifs aux sources d'approvisionnement. »

- B-0697, p. 3, r2.1

- **La FCEI propose :**
  - de forcer la cession de transport de manière systématique;
    - retrait du troisième alinéa de l'article 12.2.3.1;ou
  - d'introduire la notion de rentabilité à l'article 12.1.4.1;
  - de maintenir la notion de rentabilité à l'article 12.1.4.2;
  - de définir l'application concrète de la notion de rentabilité.

# Impact du départ d'un client sans cession

		Besoin de transport 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	Prix du transport \$/10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	Coût du transport \$	CU %	Tarif Énergir \$/m <sup>3</sup>	Tarif client \$/m <sup>3</sup>
<b>Situation initiale</b>	10 clients de 100 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	1000	10	10000	50%	0.055	
<b>Ajout de clients</b>	10 clients de 100 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	100					
<b>Situation finale sans départ</b>							
	Transport existant	1000	10	10000	50%	0.055	
	Besoin de transport additionnel	100	5	500	50%	0.027	
	<b>Total Énergir</b>	<b>1100</b>		<b>10500</b>	<b>50%</b>	<b>0.052</b>	
<b>Situation finale avec départ d'un client sans cession</b>							
	1 client de 100 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	100					
	<b>Énergir</b>						
	Transport existant	1000	10	10000	50%	0.055	
	Besoin de transport additionnel	0					
	<b>Total Énergir</b>	<b>1000</b>		<b>10000</b>	<b>50%</b>	<b>0.055</b>	
	<b>Client</b>	<b>100</b>	<b>5</b>	<b>500</b>	<b>50%</b>		<b>0.027</b>
<b>Situation finale avec départ d'un client avec cession</b>							
	1 client de 100 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	100					
	<b>Énergir</b>						
	Transport existant	1000	10	10000	50%	0.055	
	Besoin de transport additionnel	100	5	500	50%	0.027	
	<b>Total Énergir</b>	<b>1100</b>		<b>10500</b>	<b>50%</b>	<b>0.052</b>	
	<b>Cession Client</b>	<b>100</b>					<b>0.052</b>
	<b>Solde Énergir</b>	<b>1000</b>				<b>0.052</b>	

- Le départ avec cession assure un tarif d'Énergir de 0,52 \$/m<sup>3</sup> semblable à celui observé en l'absence de cession.
- Le départ sans cession conduit à un tarif d'Énergir de 0,55 \$/m<sup>3</sup> supérieur puisque l'ensemble du bénéfice lié à l'opportunité de marché est accaparé par le client quittant sans cession.